

LIVRET D'ACCUEIL

Horaires :

8h45/11h45 et 13h45/16h00

En conditions normales (sans le protocole COVID)

Les élèves sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant le début de la classe.

Ouverture des grilles à 8h35, 13h35 et 16h.

Fermeture des grilles à 8h45 le matin. Les grilles ne seront plus ouvertes à partir de 9h.

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

**A GRIPPA D'AUBIGNÉ
NIORT**

Ecole primaire Agrippa d'Aubigné
Place Constant Saboureau
79000 NIORT



DIRECTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE : maternelle et élémentaire

Numéro unique : 05 49 73 97 52

Pour tout renseignement ou message pour les enseignants, n'hésitez pas à utiliser Educartable.

Courriels :

ce.0790485y@ac-poitiers.fr

Site :

<http://sites79.ac-poitiers.fr/niort-agrippa-daubigne>

Je souhaite une très bonne rentrée à tous.

Je reste à votre disposition pour toute information ou rendez-vous le mercredi matin et le vendredi (toute la journée jusqu'à 16h)

(Absente le jeudi)

(Journées de décharge pour la direction :

Mercredi matin et Vendredi toute la journée).

Directrice : Emilie GROLLEAU

Fréquentation :

L'école fonctionne en semaine de la manière suivante :

Lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi.

L'aide personnalisée sera proposée à certains élèves au cours de l'année (elle aura lieu soit sur le temps méridien, soit le soir après la classe : vous en serez informés par l'enseignant de votre enfant si vous êtes concernés et intéressés).

Ouverture/fermeture de la grille de l'école : 8h35/8h45 (maternelle et élémentaire).

! Les portes ne seront plus ouvertes à partir de 9h.

Horaires de la classe : 8h45-11h45 et 13h45-16h.

➤ Rappel : Depuis la rentrée 2019, l'école est obligatoire à partir de 3 ans.

*Inspection Départementale Niort Sud :

Tél. : 05 17 84 02 30 (standard).

*Personnel de l'Éducation Nationale :

PS/MS : Mme Grolleau (directrice et à temps partiel : complétée deux jours et demi par semaine) et Mme Dalila Azrak (présente les mercredi matin, jeudi, vendredi).

MS/GS : Mme Bouffard.

CP : Mme Wesolek.

CE1/CE2 : Mme Combe.

CE2/M1 : Mme Brault.

CM1/CM2 : Mme Astier et M. Bellême.

CM2 : Mme Savariau.

*Personnel Intervenant occasionnellement :

Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en difficulté (RASED) :

***Psychologue scolaire** : En attente de nomination.

***Maîtres spécialisés** : En attente de nomination.

***Enseignant référent en charge du handicap** : M. Enogat.

Numéro de téléphone: 05 17 84 02 30 (standard de l'Inspection Académique).

Inspection de l'Éducation Nationale

61 Avenue de LIMOGES

BP 515

79022 NIORT CEDEX

Centre MEDICO SCOLAIRE :

Médecin scolaire : 05 49 32 32 00

sante.scolaire.niort@ac-poitiers.fr

***Personnel Municipal :**

Coordonnateur Secteur Scolaire : personne nouvellement nommée.

Mairie de Niort : 05 49 78 74 01

(Gestion du Personnel Municipal)

***Entretien :**

Céleste TEXEIRA CARVALHO (élémentaire).

Isabelle BONNIN (maternelle).

***Dans les classes maternelles :**

Assistantes à la maternelle (ATSEM) :

Mmes Karine MICHELET, Corinne GRIGNON et Angélique GUILLEUX.

***Responsable du restaurant scolaire :** Tél. 05 49 73 90 14

***Référent périscolaire :**

Alex LANDREAU.

Accueil garderie :

Horaires : de 7h30 à 8h35 le matin et dès 16h00 à 18h30 le soir.

-En maternelle, une garderie est proposée dans l'école, la surveillance est confiée au personnel municipal ATSEM. Un goûter est alors fourni à 16 h 30 par la mairie (inscription le matin).

L'accueil se trouve du côté des bâtiments de la maternelle.

-En élémentaire, les enfants sont accueillis à l'école. L'animation et la surveillance sont confiées à des animateurs dans le cadre du Contrat Educatif Local (C.E.L.) de la mairie de Niort. Prévoir le goûter les jours où il y a fréquentation de la garderie. Tarifs calculés à l'heure commencée. (Téléphone : 06 45 77 80 94).

Restauration scolaire :

Les menus de la semaine sont affichés pour les familles ou visible en ligne sur le site de la mairie.

Pour les élèves de l'élémentaire : La mairie fournit des serviettes jetables.

Les inscriptions au restaurant scolaire se font auprès de la mairie de Niort.

Le pointage de cantine et garderie est fait tous les jours. (Même si votre enfant n'est pas inscrit à l'avance à la mairie).

Les factures sont établies mensuellement et adressées directement aux familles.

En cas d'absence pour maladie, un certificat médical devra être fourni directement à la mairie afin de défalquer les repas non consommés.

.....

Fonctionnement général

Une **réunion de rentrée** est organisée dans les premières semaines de l'année scolaire. Elle permet de répondre aux questions des familles, de les informer sur ce qui se passe à l'école et dans la classe, et de présenter l'ensemble du personnel en maternelle.

Les parents élisent chaque année des représentants au **Conseil d'école** : ces élections scolaires feront l'objet d'une information précise en début d'année scolaire.

L'école possède **une coopérative scolaire**, pour laquelle il est demandé une participation aux familles. La coopérative scolaire sert à voir des spectacles ou à financer des sorties, à acheter du matériel, à payer des assurances...

-> **17 euros vous seront demandés en début d'année scolaire.**

*Pour une maladie chronique ou de longue durée, un **Projet d'Accueil Individualisé** sera réalisé avec le médecin scolaire.

La directrice de l'école peut maintenant vous fournir les documents nécessaires à faire remplir par votre médecin.

IMPORTANT : Attention, aucun médicament ne peut être administré à l'école par les personnels, sauf dans le cas d'un **Projet d'Accueil Individualisé** et de maladie chronique (sur présentation d'une prescription médicale).

***En cas d'absence de votre enfant, pensez à prévenir l'école :**

- **Via Educartable : les enseignants auront très rapidement l'information.**
- **Par téléphone au 05 49 73 97 52 : ne pas appeler plusieurs fois mais laisser un message.**

* **Le règlement intérieur** sera mis en ligne, affiché et transmis via Educartable.

Les familles doivent le lire avec leurs enfants. Ce règlement sera renouvelé et voté lors du premier Conseil d'Ecole.

*Entrées/sorties des élèves et retards :

• Elémentaire :

Les entrées et sorties s'effectuent par le portail Rue du Moulin.

Le portail est ouvert de 8h35 à 8h45, à 11h45, de 13h35 à 13h45 et à 16h.

En cas de retard (lorsque la grille est fermée), veuillez sonner à l'entrée maternelle (un billet de retard sera donné), sauf le mercredi matin et le vendredi (sonner au bureau de direction).

A partir de 9h, l'école ne sera plus ouverte.

→ Garderie : Porte d'entrée Place Constant Saboureau.

A partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.

• Maternelle :

Les entrées et sorties s'effectuent par le portail situé Place Contant Saboureau.

La porte est ouverte de 8h35 à 8h45, à 11h45, de 13h 35 à 13h45 et à 16h.

En cas de retard, une sonnette est située au portail de la maternelle.

A partir de 9h, l'école ne sera plus ouverte.

→ Garderie :

Entrée portail de la maternelle à 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.

Le protocole COVID est fixé au niveau « SOCLE » pour cette rentrée :

*Les parents de Maternelle pourront de nouveau être accueillis avec leur enfant dans le couloir. Après avoir mis les chaussons à leur enfant et l'avoir accompagné aux toilettes, les parents seront invités à le déposer à la porte de la classe.

Les parents d'élémentaires :

*La classe de Mme Brault (CE2/CM1), Mme Savariau (CM2), Mme Astier et M. Bellême (CM1/CM2) entrent et sortent directement par la porte située Place Constant Saboureau.

*Les classes de Mmes Combe (CE1/CE2) et Wesolek (CP) entrent et sortent par le portail côté restauration.

IMPORTANT

Il est important de suivre au maximum les horaires d'entrée pour des raisons de sécurité (Vigipirate) mais également pour respecter le début de la classe.

En cas de retard, il vous faudra patienter qu'un adulte de l'école puisse être disponible pour vous ouvrir.

Lorsque les enseignants ou les ATSEMS entrent ou sont déjà en classe, ils ne peuvent pas la quitter sans s'assurer d'une surveillance des élèves. **Ces retards doivent rester exceptionnels.**

*Assurance :

Votre enfant doit être assuré :

- en « Responsabilité Civile », pour les dommages qu'il peut causer.

- en « Individuelle accident », pour les accidents dont il peut être la victime, sans tiers.

Attention ! Un élève ne pourra participer à aucune sortie scolaire s'il n'est pas assuré à ce titre.

Pensez à l'attestation d'assurance dès les premiers jours de rentrée.

* Educartable :

Pour que les familles puissent communiquer aisément avec l'enseignant et vice-versa, les enseignants utilisent l'application **Educartable**.

N'hésitez pas à communiquer via cet outil afin d'avertir l'enseignant ou la directrice de tout renseignement important.

Nous remettons des codes d'accès aux nouveaux élèves dans les premiers jours.

Les élèves déjà scolarisés dans l'école utiliseront les mêmes codes que l'année précédente.

Accueil en maternelle

➤ Rappel : Depuis la rentrée 2019, l'école est obligatoire à partir de 3 ans.

*Matériel nécessaire :

- un **petit** sac à dos avec un change complet, (**pas de sac à dos à roulettes**).
- une paire de chaussons (pouvant servir également aux temps de motricité, type chaussons à scratch Décathlon). Pas de « gros chaussons mous ».
- Une gourde ou un gobelet solide.
- **Pour les PS**, quelques couches culottes si cela est encore nécessaire,
- la tétine (**dans une boîte marquée au nom de l'enfant**) et le doudou (**avec le nom également**).
- Une paire de bottes qui restera à l'école pour les moments de « classe dehors ». (**Classe des PS/MS uniquement**).
- Un carton à dessin (format supérieur au A3) pour les productions plastiques grands formats. Un vieux tee-shirt adulte qui servira de blouse pour la peinture. (**Classe des PS/MS uniquement**).
- Un rouleau d'essuie-tout.
- Une boîte de mouchoirs.

Suivi des activités :

Les élèves disposeront d'une pochette remplaçant le traditionnel cahier de liaison (documents à signer, informations...)

Pour vous permettre de suivre les apprentissages de votre enfant, ses productions écrites et ses travaux divers seront consignés dans des pochettes et des cahiers qui vous seront remis régulièrement pour consultation à la maison. Les évaluations individuelles des compétences scolaires travaillées en classe à chaque période vous seront également communiquées ainsi que le cahier de réussites.

Sieste :

Les plus jeunes disposent de couchettes en plastique pour la sieste l'après-midi. Les draps sont fournis et leur entretien est assuré à l'école. Les enfants les plus âgés, ou ceux qui ne dorment plus à la sieste, ont un temps de repos/relaxation en début d'après-midi.

Petit déjeuner :

Chaque enfant devra avoir consommé un petit déjeuner équilibré avant de venir à l'école, afin d'aborder les activités dans les meilleures conditions.

* Tenue vestimentaire :

Chaque jour, les enfants pratiquent des activités physiques et motrices, il est souhaitable qu'ils aient **des vêtements et des chaussures adaptés pour ne pas être gênés (courir, sauter, grimper...)**.

Privilégiez les chaussures faciles à mettre par l'enfant seul (scratchs ou fermeture éclair). Cela est un gain de temps mais favorise également l'apprentissage de l'autonomie.

La pratique de la peinture peut se faire tous les jours. Même s'ils sont protégés par de grandes blouses, veillez à ne pas les habiller avec des vêtements de trop grande valeur qui pourraient être tâchés.

Les tenues fragiles sont à éviter : un coup de crayon malheureux est toujours possible en classe, et la cour de récréation n'est pas toujours sèche et propre...

Prévoir une tenue de rechange pour les petits accidents.

Les jeunes enfants ne reconnaissent pas leurs vêtements, il est donc très fortement recommandé de marquer tous les vêtements, en particulier ceux que l'enfant devra quitter souvent (stylo à bille sur les étiquettes, par exemple).

BONNE RENTREE A TOUS !